



Remplacement toiture dans co propriété

Par **romain73**, le **15/06/2014** à **17:09**

bonjour j'envisage d'acheter une maison a renover qui est mitoyenne , le toit est à refaire, j 'ai fait venir un charpentier qui m'a expliquer les éléments à remplacer et m'a fait un devis grosso modo pour pouvoir faire mon budget, ma question, le deuxieme n'est pas du tout contre le fait de refaire sa partie du toit,ma question:

quelle est la part de facture à régler pour chacun 50 50 ou en fonction de la surface de chaque résidence. merci

Par **Lag0**, le **15/06/2014** à **18:54**

Bonjour,

Si c'est une copropriété, il doit exister un règlement de copropriété et un état descriptif de division. Vous trouverez dans ces documents les quote parts de chaque lot.